

Rapport de course Aide à la préparation



Date :

Alarme 144 en Valais sinon 1414 REGA

But , altitude, CN n°:

Itinéraire , difficulté :

Horaire :

Matériel individuel :

Matériel par cordée :

Matériel de groupe :

	Nom/prénom	téléphone	matériel
chef			
adjoint			
adjoint			
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

Prévisions météo:

Ensoleillement

Précipitations

Orages

Isotherme 0° C

Force du vent, direction

Evolution de la météo

Informations

Glace vive ou neige fraîche sur l'itinéraire ?

Course déjà tracée ?

Passage-clef ? où ?

Zones de crevasses facilement praticables ?

La rimaye pose-t-elle problème ?

Autres personnes sur l'itinéraire ?

Check

- J'ai choisi la tactique pour franchir les passages-clefs
- J'ai prévu des alternatives
- Mon plan de course est réaliste (horaire, capacités, équipement)
- Les conditions actuelles permettent de faire cette course

Riskbox

Instrument pour planifier l'estimation du risque pour les courses d'été

Remarque	évaluation	Evaluation	remarque			
	optimal	mauvais	Facile, faible, optimal			
				Matériel	Guider	Limite perso, défavorable, pas clair
				Météo	Groupe	
				Conditions dans la voie	Dangers particuliers	
				Assurance	Orientation	
				Possibilité de retraite	Engagement	
					Difficulté technique	
		Longueur				

Le formulaire complet peut être téléchargé sur www.sac-cas.ch ainsi que les listes de contrôle pour l'équipement

Frais

	Nbre véhicules	X	Nbre km	X	Fr./km	total
Transports privés						
		X		X	0.60	
Transports publics						
Nuitées			Nbre pers.	X	Fr./nuitée	
				X		
Pension				X		
Nourriture						
Divers						
Total frais						
Total par pers. (particip. + encadrement)					Fr./pers.	

Coordonnées bancaires ou CCP

Conduite des courses : (extraits du règlement des courses)

Art. 15. Lorsque le nombre de participants dépasse six personnes, le chef de courses engagera un deuxième chef de courses. Il en sera de même pour chaque groupe de six participants supplémentaires. Pour des courses difficiles il devra en outre y avoir suffisamment de premiers de cordée. S'il n'y a pas suffisamment de chef de courses ou de premiers de cordée disponibles, la liste des inscriptions sera fermée au nombre de participants autorisés et la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

Art. 22 Le chef de courses transmet dans les deux semaines au préposé aux courses un rapport sur la course effectuée, les participants, les conditions météo et les événements particuliers.

Dispositions financières :

Art. 25. Les frais de course sont en principe partagés entre les participants.

Art. 26. Les chefs de courses n'assument aucun frais lorsqu'ils organisent une course : les frais du chef de course sont pris entièrement en charge par les participants ou le Groupe.

Les adjoints aux chefs de courses au sens de l'Article 15 n'assument pas les frais de déplacement.